

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
800 Burrard Street, Room 219
800, rue Burrard, pièce 219
Vancouver, BC V6Z 0B9
Bid Fax: (604) 775-7526

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet MOBILE WET LAB TRAILER	
Solicitation No. - N° de l'invitation F1700-140641/A	Date 2015-02-24
Client Reference No. - N° de référence du client F1700-140641	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VAN-584-7467	
File No. - N° de dossier VAN-4-37333 (584)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-04-07	Time Zone Fuseau horaire Pacific Daylight Saving Time PDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Perez, Elizabeth	Buyer Id - Id de l'acheteur van584
Telephone No. - N° de téléphone (604) 775-7690 ()	FAX No. - N° de FAX (604) 775-7526
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS INCH CREEK HARCHERY 38620 BELL ROAD FRASER VALLEY, SUBD E. DEWDNEY British Columbia V0M 1H0 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region
219 - 800 Burrard Street
800, rue Burrard, pièce 219
Vancouver, BC V6Z 0B9

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

F1700-140641/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-4-37333

Buyer ID - Id de l'acheteur

van584

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F1700-140641

TITRE:

VOIR PIÈCE JOINTE

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 BESOIN	2
1.2 COMPTE RENDU	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX.....	2
PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4 LOIS APPLICABLES	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS.....	8
5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	8
PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	9
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	9
6.2 BESOIN	9
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	9
6.4 DURÉE DU CONTRAT.....	9
6.5 RESPONSABLES.....	10
6.6 PAIEMENT	11
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	11
6.8 ATTESTATIONS	11
6.9 LOIS APPLICABLES	12
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	12
ANNEXE « A » BESOIN.....	13
ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT.....	15
ANNEXE « C » LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	16
FORMULAIRE 1 – FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION.....	17
FORMULAIRE 2 - Formulaire de justification à l'appui de la conformité technique - obligatoires & Coté.....	18
ÉTIQUETTE POUR LE RENVOI DES SOUMISSIONS	22

N° de l'invitation - Solicitation No.
F1700-140641/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F1700-140641

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VAN-4-37333

Id de l'acheteur - Buyer ID
van584
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à Annexe «A» des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2014-09-25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 120 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **quatorze (14) jours civils** avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

N° de l'invitation - Solicitation No.
F1700-140641/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F1700-140641

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VAN-4-37333

Id de l'acheteur - Buyer ID
van584
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique (2 copies papier)
- Section II : Soumission financière (1 copies papier)
- Section III : Attestations (1 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

a) Dans leur soumission technique, les soumissionnaires doivent expliquer et montrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

b) La soumission technique doit comprendre ce qui suit :

(1) Formulaire de présentation des soumissions : Les soumissionnaires doivent joindre le formulaire de présentation des soumissions à leur soumission. Il s'agit d'un formulaire commun dans lequel les soumissionnaires peuvent fournir les renseignements exigés dans le cadre de l'évaluation et de l'attribution du contrat, comme le nom d'une personne-ressource, le numéro d'entreprise – approvisionnement du soumissionnaire, le statut du soumissionnaire au titre du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, etc. Il n'est pas obligatoire de fournir cette information au moyen du formulaire, mais nous le recommandons. Si le Canada considère que les renseignements requis par le formulaire de présentation des soumissions sont incomplets ou doivent être corrigés, le Canada accordera au soumissionnaire la chance de le faire.

(2) Formulaire de justification à l'appui de la conformité technique – obligatoire : La soumission technique doit prouver la conformité du soumissionnaire et du produit proposé avec les articles de l'annexe A (Besoin) dont il est question dans le formulaire de justification à l'appui de la conformité technique, qui constitue le format demandé pour fournir la justification. Il n'est pas obligatoire que le formulaire de justification à l'appui de la conformité technique traite des parties de la présente demande de soumissions qui ne sont pas mentionnées dans le formulaire. La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin : vous devez expliquer et montrer comment le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux exigés. Il n'est pas suffisant de simplement déclarer que le soumissionnaire, ou la solution ou les produits qu'il propose, est conforme. Si le Canada détermine que la justification n'est pas complète, la soumission sera jugée non conforme et rejetée. La justification peut mentionner des documents supplémentaires joints à la soumission. Cette information peut être mentionnée dans la colonne « Renvoi » du formulaire de justification à l'appui de la conformité technique, où les soumissionnaires doivent inclure l'endroit précis où se trouvent les documents d'accompagnement, y compris le titre du document et les numéros de page et d'alinéa. Si le renvoi n'est pas suffisamment précis, le Canada peut demander que le soumissionnaire indique l'endroit approprié dans le document.

(3) Spécifications techniques – obligatoires : La soumission technique doit inclure les spécifications détaillées des remorques mobiles. S'il existe des dessins, veuillez les inclure dans votre soumission.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les propositions qui ne répondent pas aux critères obligatoires suivants à la clôture des soumissions seront déclarées non recevables et ne seront pas prises en considération.

A) Les soumissionnaires doivent fournir tous les renseignements et toute la documentation nécessaires pour illustrer la conformité aux exigences obligatoires indiquées à l'annexe «A».

B) Les soumissionnaires doivent fournir des prix fermes pour tous les articles conformément à l'annexe «B» - Base de paiement.

C) Les soumissionnaires doivent accepter les modalités générales de TPSGC ainsi que les clauses du contrat subséquent indiquées dans la présente demande de propositions (DP).

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.2.1 Biens et(ou) services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à Annexe «B» du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2014-11-27), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le **Juin 15, 2015**.

6.4.2 Adresse de livraison:

Inch Creek Hatchery
38620 Bell Road (Fraser Valley, Subdivision E, Approximately 11 Km east from Mission)
Dewdney, B.C.
V0M 1H0

6.4.3 Livraison et déchargement

1. Les camions de livraison doivent être munis d'un dispositif permettant d'effectuer le déchargement dans les endroits dépourvus d'installation de déchargement hydraulique, fixe ou autre.
2. Au moment des livraisons, il doit y avoir un nombre d'employés suffisant pour décharger tous les types de véhicules sans l'aide des employés du gouvernement fédéral.
3. À certains endroits, les camions de livraison doivent être déchargés lorsqu'ils sont stationnés en bordure du trottoir. Lorsque le matériel est déposé sur le trottoir, il doit être placé à proximité de l'entrée désignée pour que le personnel de l'endroit puisse le transporter facilement à l'aide de l'équipement de manutention mécanique.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :
Elizabeth Perez
Agente d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Acquisitions - Région du Pacifique
219 - 800 , rue Burrard, Vancouver (C.-B.) V6Z 0B9

Tél.: 604-775-7690
Fax: 604-775-7526
Courriel: elizabeth.perez@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom: _____
Titre: _____
Organisation: _____
Adresse: _____

Téléphone: ____-____-____
Télécopieur: ____-____-____
Courriel: _____.

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F1700-140641/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F1700-140641

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VAN-4-37333

Id de l'acheteur - Buyer ID
van584
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom: _____
Titre: _____
Organisation: _____
Adresse: _____

Téléphone: _____
Télécopieur: _____
Courriell: _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe « C », selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). *Les droits de douane* sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA H1000C* (2008-05-12) Paiement unique

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa

soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2014-11-27) biens (complexité moyenne);
- c) Annexe «A» Besoin et Annexe «B» Base de paiement;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » ou « , modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

6.11 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* G1005C (2008-05-12) Assurances

6.12 Appareillage électrique

Clause du *Guide des CCUA* B1501C (2006-06-16) Appareillage électrique

ANNEXE A

EXIGENCES CONCERNANT LA REMORQUE MOBILE D'UN AQUALAB

1.0 PORTÉE

1.1 Titre

Acquisition d'une remorque mobile pour un aqualab.

1.2 Introduction

Pêches et Océans Canada a besoin d'une nouvelle remorque mobile pour le marquage des poissons dans ses installations de mise en valeur des salmonidés du ruisseau Inch à Mission, en Colombie-Britannique.

La remorque doit être modifiée pour le marquage des poissons. L'entrepreneur doit livrer la remorque au centre de services.

2.0 EXIGENCES

La remorque mobile pour le marquage des poissons doit satisfaire aux spécifications suivantes :

2.1 Dimensions : 10 pi x 32 pi

2.2 Extérieur du bâtiment

- a. Remorque de couleur brun foncé.
- b. Boiseries d'extérieur de couleur vert foncé.
- c. Trois (3) fenêtres en vinyle par côté. Fenêtres coulissantes préfinies blanches en vinyle avec un moustiquaire et qui mesurent 48 po à l'horizontale et 36 po à la verticale. Toute la boiserie doit être préfinie de couleur chêne clair. Rejingot extérieur.
- d. Bardage métallique.
- e. Bordure métallique située le long du périmètre du toit. Bordure d'acier de calibre 30 d'une hauteur de 18 po, préfini. Remorque montée sur cadre en acier avec des chandelles réglable en hauteur aux coins.
- f. Rampe d'accès à inclure avec la remorque.
- g. La remorque doit être montée sur roues (mobile).

2.2 Intérieur

- a. La hauteur du mur intérieur doit être d'au moins 8 pi.
- b. Les murs intérieurs doivent être en PRV (plastique renforcé de fibre de verre).
- c. Le plancher doit comporter un enduit antidérapant.
- d. Les planchers doivent être faits de carreaux de vinyle à application commerciale d'une épaisseur de 2 mm avec joints soudés. Le plancher doit remonter le long du mur sur une hauteur de 15 cm.

- e. La remorque doit compter quatre (4) siphons de sol répartis également au centre.
- f. Les interrupteurs d'éclairage et les câbles doivent être dissimulés dans les conduits.
- g. Toutes les prises doivent être installées en surface, à 44 po au-dessus du plancher fini.

2.3 Conception de la charpente

- a. La surcharge du plancher doit être de 100 lb/pi² (livres par pied carré).
- b. La surcharge du toit doit être de 60 lb/pi².
- c. La remorque doit comporter des essieux jumelés et être conçue pour satisfaire aux exigences en matière de chargement indiquées dans la dernière version du Code du bâtiment de la Colombie-Britannique.

2.4 Exigences mécaniques

- a. 1 climatiseur mural électrique de 8 000 Btu/heure.
- b. 1 ventilateur d'extraction électrique.
- c. 2 appareils de chauffage à ventilation forcée de 1 500 W

2.5 Exigences électriques

- a. Alimentation Square D 120/240 V monophasé.
- b. Panneau principal à 16 circuits, 120/240 V, 100 A, encastré.
- c. Disjoncteur principal, 100 A.
- d. Panneau de distribution à pression.
- e. Disjoncteurs à pression.
- f. Boîte de raccord électrique extérieure (50 A, 125/250 V).

2.5.1 Prises électriques

- a. Prises résistantes à l'humidité et aux éclaboussures.
- b. Munies d'un disjoncteur de fuite de terre.
- c. Prises électriques installées en surface, à 44 po au-dessus du plancher fini, câblées dans des conduits, câblage dissimulé des interrupteurs et des prises .
- d. 13 prises doubles.
- e. 1 prise simple.
- f. 1 prise imperméable.

2.5.2 Éclairage

- a. 7 luminaires à 2 tubes fluorescents de 48 po avec diffuseur enveloppant et lampe 35K dans la remorque.
- b. 1 luminaire incandescent extérieur, résistant à la vapeur, 60 W avec ampoule de 100 W.
- c. 2 interrupteurs (blancs) à l'intérieur de la remorque.

2.7 Garantie

La remorque mobile doit disposer d'une garantie d'un (1) an fournie par le fabricant contre les fuites, les défauts de fabrication, ainsi que les défauts électriques, mécaniques ou structurels.

N° de l'invitation - Solicitation No.
F1700-140641/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F1700-140641

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VAN-4-37333

Id de l'acheteur - Buyer ID
van584
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B »
BASE DE PAIEMENT

Prix en ferme dollars canadiens; taxe sur les produits et services en sus (si applicable); FAB destination; taxe d'accise et droits de douanes canadiens compris.

Destination (adresse de livraison) :

Inch Creek Hatchery
38620 Bell Road (Fraser Valley, Subdivision E, Approximately 11 Km east from Mission)
Dwedney, B.C.
V0M 1H0

Description	Unité de distribution	Quantité	Ferme Prix unitaire	Total
1. Remorque Aqualabo Mobile Fabricant/numéro de modèle _____	chaque	1	\$ _____	\$ _____
2. Frais de livraison	Lot	1		\$ _____
			TOTAL	\$ _____

N° de l'invitation - Solicitation No.
F1700-140641/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F1700-140641

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VAN-4-37333

Id de l'acheteur - Buyer ID
van584
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C »

**LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES PARTICULIERS QUI FONT PARTIE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SOUMISSIONNAIRE**

NOM	TITRE
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

N° de l'invitation - Solicitation No.
 F1700-140641/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 F1700-140641

N° de la modif - Amd. No.
 File No. - N° du dossier
 VAN-4-37333

Id de l'acheteur - Buyer ID
 van584
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Formulaire 1: FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION	
Dénomination sociale du soumissionnaire	
Représentant autorisé du soumissionnaire aux fins d'évaluation (p. ex., pour des précisions)	Nom
	Titre
	Adresse
	N° de téléphone
	N° de télécopieur
	Courriel
Numéro d'entreprise-approvisionnement (NEA) [voir les <i>Instructions et conditions uniformisées</i> de 2003]	
Compétence du contrat : Province du Canada choisie par le soumissionnaire et qui aura les compétences sur tout contrat subséquent (si différente de celle précisée dans la demande)	
Attestation du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission: En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière	
En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de propositions (DP) en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la DP et que : 1. le soumissionnaire considère qu'il a les compétences et que ses produits sont en mesure de satisfaire les exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions; 2. cette soumission est valide pour la période exigée dans la demande de soumissions; 3. si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier se conformera à toutes les modalités énoncées dans les clauses concernant le contrat subséquent et comprises dans la demande de soumissions.	
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire	

Formulaire 2

Formulaire de justification à l'appui de la conformité technique - obligatoires & Coté

2.0 SPÉCIFICATIONS OBLIGATOIRES

	Proposé détaillée	
	ATTAINT	PAS ATTAINT
2.1 Dimensions: 10 pi x 32 pi		
2.2 Extérieur du bâtiment		
a. Remorque de couleur brun foncé.		
b. Boiseries d'extérieur de couleur vert foncé.		
c. Trois (3) fenêtres en vinyle par côté. Fenêtres coulissantes préfinies blanches en vinyle avec un moustiquaire et qui mesurent 48 po à l'horizontale et 36 po à la verticale. Toute la boiserie doit être préfinie de couleur chêne clair. Rejingot extérieur.		
d. Bardage métallique.		
e. Bordure métallique située le long du périmètre du toit. Bordure d'acier de calibre 30 d'une hauteur de 18 po, préfini. Remorque montée sur cadre en acier avec des chandelles réglable en hauteur aux coins.		
f. Rampe d'accès à inclure avec la remorque.		
g. La remorque doit être montée sur roues (mobile).		
2.3 Intérieur	ATTAINT	PAS ATTAINT
a. La hauteur du mur intérieur doit être d'au moins 8 pi.		
b. Les murs intérieurs doivent être en PRV (plastique renforcé de fibre de verre).		
c. Le plancher doit comporter un enduit antidérapant.		
d. Les planchers doivent être faits de carreaux de vinyle à application commerciale d'une épaisseur de 2 mm avec joints soudés. Le plancher doit remonter le long du mur sur une hauteur de 15 cm.		
e. La remorque doit compter quatre (4) siphons de sol répartis également au centre.		
f. Les interrupteurs d'éclairage et les câbles doivent être dissimulés dans les conduits.		
g. Toutes les prises doivent être installées en surface, à 44 po au-dessus du plancher fini.		
2.4 Conception de la charpente	ATTAINT	PAS ATTAINT
a. La surcharge du plancher doit être de 100 lb/pi ² (livres par pied carré).		
b. La surcharge du toit doit être de 60 lb/pi ² .		
c. La remorque doit comporter des essieux jumelés et être conçue pour satisfaire aux exigences en matière de chargement indiquées dans la dernière version du Code du bâtiment de la Colombie-Britannique.		
2.5 Exigences mécaniques	ATTAINT	PAS ATTAINT
a. 1 climatiseur mural électrique de 8 000 Btu/heure.		
b. 1 ventilateur d'extraction électrique.		
c. 2 appareils de chauffage à ventilation forcée de 1 500 W		

N° de l'invitation - Solicitation No.
 F1700-140641/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 F1700-140641

N° de la modif - Amd. No.
 File No. - N° du dossier
 VAN-4-37333

Id de l'acheteur - Buyer ID
 van584
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.6 Exigences électriques	ATTAINT	PAS ATTAINT
a. Alimentation Square D 120/240 V monophasé.		
b. Panneau principal à 16 circuits, 120/240 V, 100 A, encastré.		
c. Disjoncteur principal, 100 A.		
d. Panneau de distribution à pression.		
e. Disjoncteurs à pression.		
f. Boîte de raccord électrique extérieure (50 A, 125/250 V).		
2.6.1 Prises électriques	ATTAINT	PAS ATTAINT
a. Prises résistantes à l'humidité et aux éclaboussures.		
b. Munies d'un disjoncteur de fuite de terre.		
c. Prises électriques installées en surface, à 44 po au-dessus du plancher fini, câblées dans des conduits, câblage dissimulé des interrupteurs et des prises .		
d. 13 prises doubles.		
e. 1 prise simple.		
f. 1 prise imperméable.		
2.6.2 Éclairage	ATTAINT	PAS ATTAINT
a. 7 luminaires à 2 tubes fluorescents de 48 po avec diffuseur enveloppant et lampe 35K dans la remorque.		
b. 1 luminaire incandescent extérieur, résistant à la vapeur, 60 W avec ampoule de 100 W.		
c. 2 interrupteurs (blancs) à l'intérieur de la remorque.		
2.7 Garantie	MET	NOT MET
La remorque mobile doit disposer d'une garantie d'un (1) an fournie par le fabricant contre les fuites, les défauts de fabrication, ainsi que les défauts électriques, mécaniques ou structurels.		

N° de l'invitation - Solicitation No.
F1700-140641/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F1700-140641

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VAN-4-37333

Id de l'acheteur - Buyer ID
van584
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

NOTE TO BIDDERS: Please use ONE of the two mailing labels below and affix it securely to the outside of the envelope or package containing your bid submitted by mail or courier. For bids submitted by facsimile (Bid receiving fax (604) 775-7526), use this sheet as the cover sheet. Always ensure your company name, return address, open bidding solicitation number and closing date appear legibly on the outside of your bid submission.

AVIS AUX FOURNISSEURS: Pour le retour par la poste ou par messenger, veuillez utiliser UNE des étiquettes d'envoi ci-dessous et apposez-la à l'extérieur de votre enveloppe ou du colis contenant votre offre. Pour les offres soumises par télécopieur (n° du télécopieur pour la réception des offres: (604) 775-7526), utilisez cette page comme bordereau de télécopie. Assurez-vous que le nom de votre compagnie, l'adresse de retour, le numéro de l'invitation ouverte à soumissionner et la date de clôture soient lisibles à l'extérieur de votre offre.

**Bid Receiving
Public Works & Government Services Canada
219 - 800 BARRARD STREET
VANCOUVER BC V6Z 0B9**

Solicitation No. : F1700-140641/A

**Solicitation Closes at : 2:00 PM PDT
on : April 7, 2015**

**Réception des soumissions
Travaux publics et services gouvernementaux Canada
800 rue Burrard, 219 étage
Vancouver (C.-B) V6Z 0B9**

N° de l'invitation : F1700-140641/A

**La réception des soumissions prend fin le : Avril 7, 2015
à : 14:00 PM PDT**
